



Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de résolution jusqu'au **23 décembre 2020** de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'attention du secrétaire d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal (Québec) H4C 2K4;
- en écrivant un courriel à l'adresse : [greffesud-ouest@montreal.ca](mailto:greffesud-ouest@montreal.ca);
- en complétant le formulaire sur le site : [montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest](http://montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest).

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **23 décembre 2020** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Fait à Montréal, le 8 décembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,

Me Sylvie Parent